



Ségolène Royal
candidate à l'élection présidentielle

Paris, le 15 mars 2007

N. réf : 2877/lbr-mya-fka

Mesdames, Messieurs,

J'ai appris que l'ensemble des fédérations et associations que vous représentez s'était réuni afin d'élaborer collectivement ce questionnaire à l'attention des candidats à l'élection présidentielle.

Je tenais à vous féliciter de cette initiative et, dans le même temps, à saluer l'action que mènent vos organisations au service des personnes âgées.

Plutôt que de répondre point par point aux questions posées, j'ai souhaité en faire la synthèse et développer à votre intention les grands axes de la politique que je compte mener en faveur des personnes âgées.

Je commencerai par dire que je suis d'accord avec vous sur un premier point : la France n'a pas encore tiré toutes les conséquences du vieillissement de sa population.

Au demeurant, plutôt que de parler de vieillissement, j'utiliserai volontiers une autre notion : celle de l'allongement de la durée de la vie. Car c'est bien là que réside un des progrès les plus formidables que notre société ait connu au cours du siècle passé. Il y a 150 ans, un Français vivait en moyenne 40 ans. On vit aujourd'hui en moyenne 80 ans. Or, je refuse que cette évolution, extraordinairement positive, ne se transforme en autant de sujets d'angoisse pour les personnes âgées et leurs familles.

Je tire de ce constat une première réflexion : il faut que notre société change profondément le regard qu'elle porte sur la vieillesse et sur le vieillissement.

Je note toutefois un paradoxe : s'il est vrai que notre société véhicule parfois une image dévalorisante de la vieillesse, nos compatriotes, pris individuellement, continuent à témoigner une forte solidarité à l'encontre de nos anciens comme l'a montré le traumatisme qui a suivi le drame de la canicule. C'est aussi sur cette solidarité intergénérationnelle, vivace dans notre pays, qu'il convient de s'appuyer pour faire évoluer les mentalités.

Confrontée au vieillissement de la population, notre société est face à plusieurs attitudes possibles.

- **L'indifférence** d'abord. Cette tentation est toujours présente notamment en raison de l'absence d'associations puissantes qui puissent régulièrement rappeler les pouvoirs publics à leurs obligations.
- **Le catastrophisme** enfin. Le vieillissement serait alors, selon certains, un signe du déclin de nos sociétés et un motif de charges nouvelles importantes.

Loin de ces deux discours, **je veux au contraire affirmer que le vieillissement constitue un enrichissement pour la société, une chance pour les individus mais aussi, avouons-le, un défi pour la puissance publique**

Ce changement de regard sur la vieillesse doit par exemple nous conduire à intégrer les problématiques liées au vieillissement dans l'ensemble de nos politiques publiques : politique de santé publique, politique d'aide à domicile, politique d'accessibilité des transports, politique du logement et de l'adaptation de l'habitat etc...

Dans cet esprit, j'approuve totalement votre formulation : s'il convient de mener une politique publique active en faveur du grand âge, il convient parallèlement d'engager ce que vous appelez vous-même une « politique du vieillissement ». Cela nécessite non seulement d'appréhender globalement les problématiques liées à l'avancée en âge mais cela doit nous permettre également de faire prendre conscience à nos concitoyens que le vieillissement est un processus progressif et qu'en la matière il existe aussi une politique de prévention.

A ce titre, le départ en retraite ne peut continuer à ressembler dans notre société à une forme de couperet qui séparerait activité productive et inactivité sociale. Voici encore quelques dizaines d'années, nous vivions en moyenne une décennie après le départ en retraite. Aujourd'hui, il n'est plus rare de vivre 20, 30 ans, voire plus après la cessation de son activité professionnelle. **Nous sommes passés d'une époque où la retraite sonnait le début de la fin de la vie à une époque où la retraite constitue en réalité le début d'une nouvelle vie.** C'est toute notre société qui doit désormais tirer les conséquences de ce phénomène heureux.

D'ores et déjà, je veux insister sur le rôle crucial que les retraités jouent dans l'affirmation du lien social. Dans quel état serait notre tissu associatif si les retraités ne s'y impliquaient autant ? Combien de petites communes seraient en déshérence si de nombreux retraités ne se consacraient pas aux activités d'élus ? Il convient donc de valoriser ce qui doit l'être et mener une politique permettant à un plus grand nombre de retraités de trouver leur place et d'être utiles à une société qui a besoin de leur expérience, de leur sagesse, de leur expertise. Je veux mettre fin au gâchis social consistant à se passer de la richesse de nos retraités.

Cette valorisation des retraités passe aussi par la valorisation des organisations les représentant. Sur ce point, je souhaite **repenser le rôle du Comité National des Retraités et Personnes Agées** avec pour objectif que les retraités et personnes âgées de notre pays soient plus clairement et plus systématiquement entendus.

Pour moi, la démocratie participative n'est pas qu'un slogan de campagne : elle doit être présente partout dans la société. C'est la raison pour laquelle il conviendra non seulement d'harmoniser les conditions de fonctionnement et la composition des CODERPA mais également de redonner vie aux CORERPA qui seront placés auprès des Conseils Régionaux.

Le CNRPA nourrira ainsi ses réflexions des remontées lui provenant des départements et des régions. Il n'en sera que de meilleur conseil lorsqu'il sera consulté par l'Etat. Je sais le poids et la richesse d'organisations comme la C.F.R, la Fédération Nationale des Aînés Ruraux ou d'autres encore. **C'est parce que les pouvoirs publics donneront aux organisations représentant les retraités et personnes âgées la voix qui leur revient qu'une politique contractuelle pourra se mettre en place.**

Vous évoquez ensuite ce que vous estimez être les discriminations dont sont victimes aujourd'hui les personnes âgées. Mon constat sera sur ce point un peu moins alarmant que celui que vous tirez.

Je pense que le sort des personnes âgées s'est constamment amélioré au cours des dernières décennies même s'il reste encore beaucoup de chemin à faire.

Afin d'enclencher une dynamique, j'ai proposé, dans le Pacte Présidentiel, **la revalorisation immédiate des petites pensions de 5%**. Je souhaite également que la place des personnes âgées dans le système de santé fasse l'objet d'une réflexion collective. Les personnes âgées constituent aujourd'hui la population qui a le plus recours tant aux soins libéraux qu'aux soins hospitaliers : notre système de santé doit donc s'adapter aux patients âgés et non l'inverse.

Cela entraîne notamment comme conséquence le développement de la gériatrie à l'hôpital non seulement par la création de filières gériatriques, de court et de moyen séjours gériatriques mais également par la diffusion d'une culture gériatrique dans les services hospitaliers.

Je veux en outre que nous puissions mener une réflexion sur les conséquences du vieillissement sur l'aménagement du territoire. Car nos territoires ne sont pas égaux face au vieillissement. Certains départements cumulent une population jeune et un potentiel fiscal important quand d'autres cumulent un taux important de personnes âgées et de faibles ressources fiscales.

Alors que l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA) devait initialement être financée à 50% par l'Etat et à 50% par les conseils généraux, la droite a laissé dériver le système de telle manière depuis 2002 que les conseils généraux financent aujourd'hui 70% des dépenses d'APA limitant d'autant le champ de la solidarité nationale et la faculté de péréquation entre départements.

Ce constat m'amène à évoquer la question centrale du financement de la dépendance.

Alors même que l'APA compte désormais plus d'un million de bénéficiaires, je ne crois pas utile de supprimer un système qui fonctionne. Je pense en revanche qu'il convient de l'améliorer. Encore faudrait-il que l'Etat puisse, avec les conseils généraux et les organisations professionnelles et de personnes âgées, en tirer un bilan d'application. Or, ce bilan, que la loi prévoyait pourtant, n'a jamais été publié par le gouvernement depuis 2002. Il conviendra donc dans un premier temps de réunir les différents partenaires pour mener en toute clarté ce bilan. Nous verrons alors ce qui a bien fonctionné – et de ce point de vue, je pense que le travail accompli par les conseils généraux a été globalement bon – et ce qui nécessite d'être amélioré.

Il n'est plus possible qu'à l'angoisse des familles vis-à-vis de la survenance d'une situation de dépendance d'un parent s'ajoute l'angoisse de ne pas pouvoir trouver une place en maison de retraite ou une aide à domicile.

Je veux en outre relancer une politique ambitieuse d'amélioration de la qualité des services.

En établissement, le ratio moyen de personnel devra atteindre sur la durée du quinquennat le niveau de 8 agents pour 10 résidents. Cette moyenne nous mettra au même niveau d'encadrement que beaucoup de pays européens comparables et améliorera sensiblement le temps de présence auprès des personnes âgées.

L'innovation sera encouragée. Entre l'EHPAD classique et le maintien à domicile, toute une série de formules existent et méritent d'être développées (domicile collectif, accueil de jour, petites unités de vie...).

Outre la qualité du personnel, la qualité du bâti est essentielle pour le confort des personnes âgées. La fermeture d'établissements anciens et inadapés sera d'autant plus aisée que chaque fermeture sera gagée par une création nouvelle. C'est ainsi que nous accélérerons la modernisation des lieux d'accueil.

A domicile, une véritable politique contractuelle entre les associations, l'Etat et les conseils généraux devra s'engager. J'ai dans d'autres domaines évoqué le schéma « gagnant-gagnant ». Je crois qu'il vaut aussi dans ce domaine.

Enfin, je demanderai au Parlement un rapport d'évaluation sur le fonctionnement des Centres Locaux d'Information et de Coordination. Voilà encore une belle idée inventée par la gauche et qui depuis 2002 a été laissée en jachère par la droite. Je veux là aussi faire la politique par la preuve et établir un cahier des charges des CLIC sur la base du fonctionnement de ceux qui, aujourd'hui, réussissent.

Je veux lancer par ailleurs un vaste plan de recrutement et de formation afin que la jeunesse de notre pays embrasse les carrières sanitaires et sociales.

L'aide aux personnes âgées n'est pas quelque chose de théorique. Ce sont, très concrètement, des salariés qui à domicile ou en établissement mettent leur savoir-faire et leur humanité au service de nos aînés.

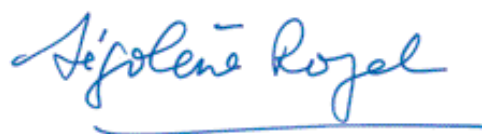
Dans cet esprit, l'urgence commande de lancer un vaste plan de professionnalisation et de formation qui devra porter tout autant sur la formation initiale que sur la formation continue.

Concernant la formation initiale, il conviendra de multiplier à la fois les formations en alternance et de se doter de diplômes intermédiaires (type BTS) permettant de former des cadres intermédiaires de l'action sociale.

En matière de formation continue, les pouvoirs publics devront avoir à cœur de soutenir ce que d'aucuns qualifient d'«ascenseur social ». Peut-être faudra-t-il dans ce but adapter un certain nombre de dispositions en matière de Validation des Acquis de l'Expérience afin qu'un plus grand nombre de salariés en profite.

En tout état de cause, il n'est plus question d'assimiler, comme ce fut parfois fait dans le passé, l'aide aux personnes âgées à des « petits boulots ». Ces métiers nécessitent une formation quand bien même celle-ci serait acquise en cours d'emploi. Mais l'attractivité de ces métiers passera évidemment également par une politique dynamique en terme de rémunération et par une baisse des temps partiels souvent bien plus subis que souhaités.

Espérant avoir répondu à vos interrogations, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Ségolène ROYAL

**A l'attention des
Organisations signataires
du Manifeste pour tous les âges**